

Filière AVC

Consultez

Consultation  
pluri-professionnelle  
post-AVC



La consultation pluri-professionnelle post-AVC permet au patient de bénéficier de soins adaptés au sein de la filière AVC, quelle que soit la prise en charge initiale.

Pour qui ?



Toute personne ayant été victime d'un AVC

Après l'AVC, je consulte

Avec qui ?

Quand ?

Où ?

Médecins et professionnels para-médicaux de la filière AVC en lien avec mon médecin traitant

De préférence, dans les 6 à 12 mois après l'AVC

Dans des lieux identifiés

Retrouvez l'ensemble des contacts

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)

La consultation post-AVC, j'en parle avec mon médecin traitant pour être orienté(e) vers les professionnels de la filière de soins des accidents vasculaires cérébraux.

ANNUAIRE



AVC  
Normandie

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)

Consultation  
pluri-professionnelle  
post-AVC



en Normandie

► Prendre rendez-vous

GHH, Hôpital Gustave Flaubert  
Médecine Physique et de Réadaptation

02 32 73 32 17 ou 02 32 73 36 00



## Qui peut prendre rendez-vous ?

La demande est à l'initiative des professionnels des services hospitaliers, neurologues, médecins MPR, gériatres qui ont pris en charge les patients à la phase initiale de leur AVC ou AIT. Peuvent également être à l'initiative d'un rendez-vous :

- ✓ Professionnels libéraux : médecins généralistes, médecins spécialistes, et professionnels paramédicaux (Infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens ...)
- ✓ Professionnels du travail social (Assistantes sociales, auxiliaires de vie sociale...)
- ✓ Associations de patients, patients eux-mêmes et/ou entourage

## Après l'AVC, je consulte. Avec qui ?

Équipe	Service - Médecine Physique et de Réadaptation
Médecins MPR	Dr Clément ROSSIGNOL Dr Lynn VANMASSENHOVE
Professionnels para-médicaux	Kinésithérapeute Ergothérapeute

Merci d'apporter vos ordonnances et résultats d'un bilan biologique récent.

## Comment ?

Un kinésithérapeute de l'équipe de rééducation débute par un bilan complet des déficiences et des capacités (marche, force, sensibilité, ...).

La consultation se poursuit avec un médecin de Médecine Physique et de Réadaptation conjointement à un ergothérapeute de l'équipe pendant environ une heure. Les problématiques d'autonomie à domicile, de prise en charge rééducative, de reprise professionnelle, de revalidation du permis de conduire, entre autres, sont abordées.

Pour les patients non connus du service, un courrier du médecin référent et/ou compte-rendu d'hospitalisation est nécessaire afin de disposer des éléments médicaux du patient.

## La consultation pluri-professionnelle post-AVC permet de :

- ✓ Evaluer les conséquences de la maladie vasculaire
- ✓ Etablir un bilan pronostic fonctionnel et cognitif
- ✓ Dépister des troubles de l'humeur (dont la dépression)
- ✓ Evaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- ✓ Evaluer la qualité de vie du patient
- ✓ Contribuer à la meilleure prévention secondaire et au contrôle des facteurs de risque
- ✓ Proposer ou compléter, si nécessaire, un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Evaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- ✓ Informer le patient et son entourage sur la pathologie, les facteurs de risque et les traitements
- ✓ Orienter éventuellement le patient vers les professionnels et les structures adaptés, vers les associations de patients

D'après l'instruction N° DGOS/R4/2015/262 du 3 août 2015 relative à l'organisation régionale des consultations d'évaluation pluri professionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et du suivi des AVC.